

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL SYNDICAL
JEUDI 27 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures, le conseil syndical des eaux de Froidefontaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian HERARD, Président.

Présents (14) : Jean-Marie CARTIER, Jean-Pierre VERMOT, Christian BRAND, Michel GLARDON, Jean-François LEGRAND, Stéphane GUILLEMIN, Christian MAGRIN, Christian HERARD, Pascal BOURDENET, Hugues HENNEQUIN, Marie-Thérèse ROY, Nicolas PERRIN, Denis BOITEUX, Fabienne VIPREY suppléante de Sylvain PEPIOT.

Excusés : Pascal DUFFNER, Gaétan HUOT-MARCHAND, Daniel FAIVRE, Gérard BERNARDIN, Sylvain PEPIOT

Absents : Frédéric SIMON, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN.

Secrétaire de séance : Stéphane GUILLEMIN

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Validation du procès-verbal de la précédente réunion
- 3 – Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026
- 4 – Fixation du tarif eau à compter du 1^{er} janvier 2026
- 5 – Fixation du tarif eau 2026 : vente en gros en camion-citerne – communes ou abonnés extérieurs
- 6 – Validation du bordereau des prix
- 7 – Remboursement de frais POLLUTEC
- 8 – Protection sociale « santé complémentaire »
- 9 – Validation de l'organigramme du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026
- 10 – Station de pompage : réflexion sur une optimisation
- 11 – Affaires diverses

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner le secrétaire de séance parmi les membres du conseil syndical.

Le conseil syndical désigne à l'unanimité Monsieur Stéphane GUILLEMIN comme secrétaire de séance.

2 – Validation du procès-verbal de la précédente réunion

Le conseil syndical est appelé à approuver le procès-verbal du conseil syndical du 25 septembre 2025.

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

3 – Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n°2024-25 du 4 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse portant fixation des tarifs de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

Considérant que la redevance « pour prélèvement sur la ressource en eau » est maintenue, mais que les redevances « pour pollution de l'eau d'origine domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » ont été remplacées, depuis le 1^{er} janvier 2025, par la redevance « sur la consommation d'eau potable » et par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part, et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- Elle est facturée par l'Agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ;

Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
- L'Agence de l'eau facture cette redevance à l'établissement public compétent au cours de l'année civile qui suit ;
- La contrevaluer de la redevance est répercutée par anticipation sur chaque abonné du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un « supplément au prix du mètre cube d'eau vendu » et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,06 €HT/m³ pour l'année 2026.

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient global de modulation de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est estimé à 0,85.

Considérant qu'il convient de fixer le tarif du « supplément au prix du m³ d'eau vendu » précité.

Considérant que ce supplément au prix constitue un élément du prix du service public de l'eau potable, il doit être assujetti à la TVA au taux en vigueur.

Considérant que, conformément aux instructions de la Direction de la législation fiscale, le versement à la collectivité des sommes encaissées par le concessionnaire « intègre nécessairement l'assiette de la TVA en tant qu'élément du prix du service de mise à disposition des infrastructures délivré par le syndicat, il doit être assujetti comme le versement de la « part collectivité » au taux normal de TVA en vigueur.

Echanges/Discussions :

Fabienne VIPREY demande ce que veut dire « être un bon élève » ? Monsieur le Président informe qu'il faut avoir de bons indicateurs comme le rendement de réseau, la connaissance des réseaux, etc.

Nicolas PERRIN demande comment cela se passe à la CCPSB ? Il est précisé que sur la CCPSB en eau potable, il y aura trois tarifs de cette redevance, correspondant aux 3 entités de gestion, à savoir, Sancey, le SIE de Froidefontaine et la régie eau (les autres communes).

Stéphane GUILLEMIN demande comment sont fixés les taux ? Il est indiqué que les taux sont fixés par l'Agence de l'Eau sur l'ensemble de la durée du programme, à savoir 2025-2030.

Le conseil syndical valide à l'unanimité de :

- Fixer à 0,05 € HT /m³ le supplément au prix du m³ d'eau vendu correspondant à la contrevaluer de la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque abonné du service public d'eau potable, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,
- Que ce supplément au prix est facturé et encaissé auprès des abonnés au service public de l'eau potable.

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

4 – Fixation du tarif eau à compter du 1er janvier 2026

Rappel des tarifs 2025 :

- Part fixe : 81,96 € HT/an par compteur
- Part variable de 0 à 500 m³ : 2,20 € HT/m³
- Part variable de 500 à 1000 m³ : 1,85 € HT/m³
- Part variable supérieur à 1000 m³ : 1,64 € HT/m³

Redevances Agence de l'Eau :

- La redevance prélèvement sur la ressource en eau : 0,10 € HT/m³ (ne change pas)
- La redevance pour consommation d'eau potable : en 2026, elle est fixée par l'Agence de l'Eau à 0,39 € HT/m³ (0,43 € HT/m³ en 2025)
- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable : 0,05 € HT/m³ (point précédent)

Monsieur le Président informe le conseil que la facturation du solde n'est pas terminée mais que les prévisions budgétaires 2025 sont cohérentes avec les premiers chiffres. Il propose donc de maintenir les tarifs pour 2026.

Echanges/Discussions :

Pascal BOURDENET indique que les tarifs d'électricité ne baisseront pas.

Nicolas PERRIN demande s'il y a beaucoup de consommations supérieures à 1 000 m³ ? Serait-il judicieux de la supprimer ?

Monsieur le Président répond que la consommation agricole représente 60 %. Il propose de la maintenir car le risque est que la consommation baisse avec l'investissement de cuves de récupération d'eau de pluie. Il propose de faire une synthèse des volumes par tranche lors de la prochaine réunion.

L'exposé du Président entendu, le conseil syndical décide de fixer, à l'unanimité, le prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Prix de la redevance eau :

- De 0 à 500 m³ : 2,20 € HT/m³
- De 501 à 1 000 m³ : 1,85 € HT/m³
- Supérieur à 1 001 m³ : 1,64 € HT/m³

Redevances Agence de l'Eau :

- Prélèvement sur la ressource en eau : 0,10 € HT/m³
- Redevance sur la consommation d'eau potable : 0,39 € HT/m³
- Redevance sur la performance des réseaux d'eau potable : 0,05 € HT/m³

Part fixe : 81,96 € HT/an par compteur

La facturation sera établie deux fois par an.

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

5 – Fixation du tarif eau 2026 : vente en gros en camion-citerne – communes ou abonnés extérieurs

Rappel du tarif 2025 : 2,20 € HT/m³

Pour cette année M. le Président propose au conseil syndical de maintenir les prix de vente de 2025.

Echanges/Discussions :

Christian BRAND demande si ce prix sera celui pour la future vente en gros à Vellerot lès Belvoir ? Christian HERARD lui répond que non car une convention sera à établir entre la commune de Vellerot lès Belvoir, la CC Pays de Sancey-Belleherbe et le SIE de Froidefontaine. Le tarif sera défini spécifiquement via un mode de calcul défini et une formule de révision annuelle. (Même schéma que la CC Pays de Maîche)

Pascal BOURDENET demande si de gros investissements sont prévus pour le syndicat pour l'interconnexion de Vellerot lès Belvoir ? Monsieur le Président stipule que non, ce sont des travaux portés par la CCPSB et non par le syndicat.

Nicolas PERRIN demande comment sera alimenter la commune de Vellerot lès Belvoir ? Christian BRAND explique que l'alimentation en eau potable depuis l'interconnexion se fera uniquement dans la Grande Rue jusqu'à la zone artisanale. Le reste de la commune sera alimenté soit par la source du Lomont (Vellerot lès Belvoir) ou via l'interconnexion depuis Vyt lès Belvoir (existante). Il précise qu'il faudra être vigilent dans le projet vis-à-vis du changement de pression sur le réseau.

L'exposé du Président entendu, le conseil syndical décide à l'unanimité de fixer le tarif de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Prix de la redevance eau 2.20 € HT/m³

Redevances Agence de l'Eau
Prélèvement sur la ressource en eau : 0.10 € HT/m³

Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

6 – Validation du bordereau des prix

Monsieur le Président présente le bordereau de prix applicable sur le périmètre du syndicat.

Bordereau des prix appliqué au SIE de Froidefontaine - 1er décembre 2025

Désignation	Famille	Périmètre syndicat			Périmètre hors syndicat		
		Prix HT	TVA	Prix TTC	Prix HT	TVA	Prix TTC
Tabouret d'assainissement	Assainissement	297,00 €	20%	356,40 €	386,10 €	20%	463,32 €
Pièce pvc dn160	Assainissement	13,79 €	20%	16,55 €	17,93 €	20%	21,52 €
Pièce pvc dn125	Assainissement	10,89 €	20%	13,07 €	14,16 €	20%	16,99 €
Pièce pvc dn110	Assainissement	8,71 €	20%	10,45 €	11,33 €	20%	13,59 €
Pièce pvc dn100	Assainissement	7,26 €	20%	8,71 €	9,44 €	20%	11,33 €
Robinet flotteur	Autres	99,00 €	20%	118,80 €	128,70 €	20%	154,44 €
Récéption de poteau incendie	Autres	60,50 €	20%	72,60 €	78,65 €	20%	94,38 €
Panier repas	Autres	14,30 €	20%	17,16 €	18,59 €	20%	22,31 €
Ouverture/fermeture de branchement	Autres	80,00 €	20%	96,00 €	104,00 €	20%	124,80 €
Lampes UV	Autres	99,00 €	20%	118,80 €	128,70 €	20%	154,44 €
Extrait de Javel (kg)	Autres	3,08 €	20%	3,70 €	4,00 €	20%	4,80 €
DPD1 boîte de 100	Autres	18,15 €	20%	21,78 €	23,80 €	20%	28,31 €
Contrôle de poteau incendie	Autres	48,40 €	20%	58,08 €	62,92 €	20%	75,50 €
Tabernacle + PVC	Branchement	9,34 €	20%	11,21 €	12,14 €	20%	14,57 €
Robinet pe40/pe40	Branchement	147,86 €	20%	177,43 €	192,22 €	20%	230,66 €
Robinet pe32/pe32	Branchement	148,72 €	20%	178,46 €	193,34 €	20%	232,00 €
Robinet pe25/pe25	Branchement	92,81 €	20%	111,37 €	120,65 €	20%	144,78 €
Robinet de prise en charge réversible pe40	Branchement	237,64 €	20%	285,17 €	308,94 €	20%	370,72 €
Robinet de prise en charge réversible pe32	Branchement	158,09 €	20%	189,71 €	205,52 €	20%	246,62 €
Robinet de prise en charge réversible pe25	Branchement	104,36 €	20%	125,23 €	135,66 €	20%	162,80 €
Robinet de prise en charge classique pe32	Branchement	134,00 €	20%	160,80 €	174,20 €	20%	209,04 €
Robinet de prise en charge classique pe25	Branchement	91,00 €	20%	109,20 €	118,30 €	20%	141,86 €
Robinet de prise en charge classique pe40	Branchement	183,00 €	20%	219,60 €	237,90 €	20%	285,48 €
Robinet bride;bride dn32	Branchement	179,32 €	20%	215,19 €	233,12 €	20%	279,74 €
Robinet bride;bride dn27	Branchement	131,59 €	20%	157,91 €	171,07 €	20%	205,29 €
Robinet bride;bride dn20	Branchement	93,83 €	20%	112,60 €	121,98 €	20%	148,37 €
Forfait embase/pvc/tige de manoeuvre	Branchement	69,21 €	20%	83,05 €	89,98 €	20%	107,97 €
Collier de prise en charge dn150	Branchement	50,34 €	20%	60,40 €	65,44 €	20%	78,52 €
Collier de prise en charge dn125	Branchement	53,24 €	20%	63,89 €	69,21 €	20%	83,05 €
Collier de prise en charge dn100	Branchement	35,11 €	20%	42,13 €	45,65 €	20%	54,77 €

Collier de prise en charge dn80	Branchement	31,46 €	20%	37,75 €	40,90 €	20%	49,08 €
Collier de prise en charge dn60	Branchement	29,89 €	20%	35,86 €	38,85 €	20%	46,62 €
Collier de prise en charge dn50	Branchement	29,11 €	20%	34,93 €	37,84 €	20%	45,41 €
Collier de prise en charge dn40	Branchement	28,82 €	20%	34,58 €	37,47 €	20%	44,96 €
Bouche à clé	Branchement	72,46 €	20%	86,95 €	94,19 €	20%	113,03 €
Réducteur de pression desorbes	Compteur	145,20 €	20%	174,24 €	188,76 €	20%	226,51 €
Cyble	Compteur	57,94 €	20%	69,52 €	75,32 €	20%	90,38 €
Compteur 30mm	Compteur	244,44 €	20%	293,33 €	317,77 €	20%	381,33 €
Compteur 25mm	Compteur	213,22 €	20%	255,87 €	277,19 €	20%	332,63 €
Compteur 20mm	Compteur	78,41 €	20%	94,09 €	101,93 €	20%	122,32 €
Compteur 15mm	Compteur	50,82 €	20%	60,98 €	66,07 €	20%	79,28 €
Compteur 40mm	Compteur	447,44 €	20%	536,92 €	581,67 €	20%	689,00 €
Ventouse dn40/60	Fonte	240,11 €	20%	288,13 €	312,14 €	20%	374,57 €
Vanne dn150	Fonte	310,73 €	20%	372,87 €	403,95 €	20%	484,74 €
Vanne dn125	Fonte	286,04 €	20%	343,25 €	371,86 €	20%	446,23 €
Vanne dn100	Fonte	167,98 €	20%	201,58 €	218,38 €	20%	262,05 €
Vanne dn80	Fonte	142,43 €	20%	170,91 €	185,16 €	20%	222,19 €
Vanne dn60	Fonte	108,90 €	20%	130,68 €	141,57 €	20%	169,88 €
Vanne dn40	Fonte	87,12 €	20%	104,54 €	113,26 €	20%	135,91 €
Tuyau fonte dn150	Fonte	82,28 €	20%	98,74 €	106,96 €	20%	128,36 €
Tuyau fonte dn125	Fonte	71,24 €	20%	85,48 €	92,81 €	20%	111,13 €
Tuyau fonte dn100	Fonte	55,28 €	20%	66,33 €	71,86 €	20%	86,23 €
Tuyau fonte dn80	Fonte	40,76 €	20%	48,91 €	52,98 €	20%	63,58 €
Tuyau fonte dn60	Fonte	40,76 €	20%	48,91 €	52,98 €	20%	63,58 €
Té fonte dn150	Fonte	232,32 €	20%	278,78 €	302,02 €	20%	362,42 €
Té fonte dn125	Fonte	184,26 €	20%	221,11 €	239,54 €	20%	287,45 €
Té fonte dn100	Fonte	154,76 €	20%	185,71 €	201,19 €	20%	241,42 €
Té fonte dn80	Fonte	128,06 €	20%	153,67 €	166,48 €	20%	199,78 €
Té fonte dn60	Fonte	97,52 €	20%	117,02 €	126,77 €	20%	152,12 €
Té fonte dn40	Fonte	84,66 €	20%	101,59 €	110,05 €	20%	132,06 €
Robinet flotteur bride DN 60	Fonte	1 209,00 €	20%	1 450,80 €	1 571,70 €	20%	1 886,04 €
Réduction fonte 150/125	Fonte	196,02 €	20%	235,22 €	254,83 €	20%	305,79 €
Réduction 60/40	Fonte	101,77 €	20%	122,13 €	132,30 €	20%	158,76 €
Réduction 125/100	Fonte	171,34 €	20%	205,60 €	222,74 €	20%	267,28 €
Réduction 80/60	Fonte	128,65 €	20%	154,37 €	167,24 €	20%	200,69 €
Réduction 100/80	Fonte	152,46 €	20%	182,95 €	198,20 €	20%	237,84 €

Réducteur de pression dn100	Fonte	2 205,59 €	20%	2 646,71 €	2 867,26 €	20%	3 440,72 €
Réducteur de pression dn80	Fonte	1 779,65 €	20%	2 135,58 €	2 313,54 €	20%	2 776,25 €
Réducteur de pression dn60	Fonte	1 351,09 €	20%	1 621,30 €	1 756,41 €	20%	2 107,69 €
Poteau incendie dn100 emeraude	Fonte	1 756,92 €	20%	2 108,30 €	2 284,00 €	20%	2 740,80 €
Poteau incendie dn100 saphir	Fonte	1 640,76 €	20%	1 968,91 €	2 132,99 €	20%	2 559,59 €
Poteau d'aspiration (saphir) reseau sec DN 100	Fonte	1 534,00 €	20%	1 840,80 €	1 994,20 €	20%	2 393,04 €
Poteau d'aspiration (saphir), en charge DN 100	Fonte	1 560,00 €	20%	1 872,00 €	2 028,00 €	20%	2 433,60 €
Plaque fonte dn150	Fonte	71,15 €	20%	85,38 €	92,49 €	20%	110,99 €
Plaque fonte dn125	Fonte	59,25 €	20%	71,10 €	77,02 €	20%	92,42 €
Plaque fonte dn100	Fonte	49,51 €	20%	59,41 €	64,36 €	20%	77,24 €
Plaque fonte dn80	Fonte	38,34 €	20%	46,00 €	49,84 €	20%	59,80 €
Plaque fonte dn60	Fonte	27,35 €	20%	32,82 €	35,55 €	20%	42,66 €
Plaque fonte dn40	Fonte	24,59 €	20%	29,50 €	31,98 €	20%	38,35 €
Manchon fonte centriflex	Fonte	62,72 €	20%	75,27 €	81,54 €	20%	97,85 €
Manchette d'ancre DN 100	Fonte	630,50 €	20%	756,60 €	819,65 €	20%	993,59 €
Manchette d'ancre DN 60	Fonte	509,80 €	20%	611,52 €	662,48 €	20%	794,98 €
Major dn150	Fonte	145,20 €	20%	174,24 €	189,76 €	20%	226,51 €
Major dn125	Fonte	134,31 €	20%	161,17 €	174,60 €	20%	209,52 €
Major dn100	Fonte	130,97 €	20%	157,18 €	170,26 €	20%	204,31 €
Major dn80	Fonte	115,71 €	20%	138,85 €	150,42 €	20%	180,51 €
Major dn60	Fonte	87,24 €	20%	104,89 €	113,41 €	20%	136,10 €
Major dn50	Fonte	78,85 €	20%	94,62 €	102,50 €	20%	123,00 €
Major dn40	Fonte	71,73 €	20%	86,08 €	93,25 €	20%	111,90 €
Kit de remplacement poteau incendie	Fonte	880,31 €	20%	1 032,37 €	1 118,40 €	20%	1 342,03 €
Joint plat dn40/60/80	Fonte	8,43 €	20%	10,11 €	10,95 €	20%	13,14 €
Joint plat dn10/125/150	Fonte	10,45 €	20%	12,54 €	13,59 €	20%	16,30 €
Gibault dn150	Fonte	292,50 €	20%	351,00 €	390,25 €	20%	456,30 €
Gibault dn125	Fonte	247,76 €	20%	297,32 €	322,09 €	20%	386,51 €
Gibault dn100	Fonte	159,14 €	20%	190,96 €	206,98 €	20%	248,25 €
Gibault dn80	Fonte	137,94 €	20%	165,53 €	179,32 €	20%	215,19 €
Gibault dn60	Fonte	119,52 €	20%	143,42 €	155,37 €	20%	196,44 €
Filtre dn80	Fonte	256,28 €	20%	307,53 €	333,16 €	20%	399,79 €
Filtre dn60	Fonte	216,49 €	20%	259,79 €	281,44 €	20%	337,73 €
Filtre dn100	Fonte	283,22 €	20%	345,87 €	374,69 €	20%	449,83 €
Esse de réglage dn100	Fonte	231,74 €	20%	273,08 €	301,26 €	20%	361,51 €
Coude fonte dn80	Fonte	55,76 €	20%	66,91 €	72,49 €	20%	88,98 €

Coude fonte dn60	Fonte	51,22 €	20%	61,46 €	66,58 €	20%	79,90 €
Coude fonte dn40	Fonte	44,14 €	20%	52,97 €	57,39 €	20%	68,88 €
Coude fonte dn150	Fonte	143,89 €	20%	172,67 €	187,06 €	20%	224,47 €
Coude fonte dn125	Fonte	126,32 €	20%	151,59 €	164,22 €	20%	197,07 €
Coude fonte dn100	Fonte	82,32 €	20%	98,79 €	107,02 €	20%	128,43 €
Coquille fonte dn80	Fonte	275,88 €	20%	331,06 €	358,64 €	20%	430,37 €
Coquille fonte dn60	Fonte	243,01 €	20%	291,81 €	315,92 €	20%	379,10 €
Coquille fonte dn150	Fonte	442,20 €	20%	530,64 €	574,86 €	20%	639,83 €
Coquille fonte dn125	Fonte	399,30 €	20%	479,16 €	519,09 €	20%	622,91 €
Coquille fonte dn100	Fonte	348,80 €	20%	418,32 €	453,18 €	20%	543,82 €
Compteur dn100	Fonte	989,10 €	20%	1 186,92 €	1 285,83 €	20%	1 542,99 €
Compteur dn80	Fonte	773,92 €	20%	928,70 €	1 006,09 €	20%	1 207,31 €
Compteur dn60	Fonte	611,29 €	20%	733,55 €	794,68 €	20%	953,62 €
Cépine bride DN 100	Fonte	145,80 €	20%	174,72 €	189,28 €	20%	227,14 €
Boulons + écrou	Fonte	1,45 €	20%	1,74 €	1,89 €	20%	2,27 €
Bornes de puisage dn80	Fonte	3 850,00 €	20%	4 620,00 €	5 005,00 €	20%	6 003,00 €
Tresse inox	Laiton	21,78 €	20%	26,14 €	28,31 €	20%	33,82 €
Robinet av compteur pe32	Laiton	39,71 €	20%	47,65 €	51,62 €	20%	61,95 €
Robinet av compteur pe25	Laiton	35,57 €	20%	42,69 €	46,25 €	20%	55,50 €
Robinet av compteur pe20	Laiton	31,57 €	20%	37,88 €	41,04 €	20%	49,25 €
Robinet 1/4 tour 3/4	Laiton	6,84 €	20%	8,21 €	8,89 €	20%	10,67 €
Robinet 1/4 tour 1/2	Laiton	6,08 €	20%	7,30 €	7,91 €	20%	9,49 €
Robinet 1/4 tour + 1"	Laiton	22,36 €	20%	26,84 €	29,07 €	20%	34,89 €
Robinet 1/4 tour - 1"	Laiton	12,34 €	20%	14,81 €	16,04 €	20%	19,25 €
Réduction pe50/40	Laiton	85,34 €	20%	78,41 €	84,94 €	20%	101,93 €
Réduction pe40/32	Laiton	55,18 €	20%	66,21 €	71,73 €	20%	86,07 €
Réduction pe32/25	Laiton	36,30 €	20%	43,56 €	47,19 €	20%	56,63 €
Réduction pe25/20	Laiton	21,78 €	20%	26,14 €	28,31 €	20%	33,88 €
Raccord sr pe40	Laiton	22,95 €	20%	27,54 €	29,83 €	20%	35,80 €
Raccord sr pe32	Laiton	13,79 €	20%	16,55 €	17,93 €	20%	21,52 €
Raccord sr pe25	Laiton	7,85 €	20%	9,42 €	10,21 €	20%	12,25 €
Raccord sr pe20	Laiton	7,26 €	20%	8,71 €	9,44 €	20%	11,33 €
Petite pièce laiton 3/4 (mamelon,réduction...)	Laiton	8,71 €	20%	10,45 €	11,33 €	20%	13,59 €
Petite pièce laiton 1/2 (mamelon,réduction...)	Laiton	7,26 €	20%	8,71 €	9,44 €	20%	11,33 €
Petite pièce laiton 1" (mamelon,réduction...)	Laiton	13,07 €	20%	15,68 €	16,99 €	20%	20,39 €
Petite pièce laiton +1" (mamelon,réduction...)	Laiton	23,23 €	20%	27,88 €	30,20 €	20%	36,24 €

Manchon sr pe40	Laiton	58,08 €	20%	69,70 €	75,50 €	20%	90,60 €
Manchon sr pe32	Laiton	36,30 €	20%	43,56 €	47,19 €	20%	56,63 €
Manchon sr pe25	Laiton	21,78 €	20%	26,14 €	28,31 €	20%	33,98 €
Manchon sr pe20	Laiton	18,88 €	20%	22,65 €	24,54 €	20%	29,45 €
Douille de purge 3/4	Laiton	27,73 €	20%	33,28 €	36,05 €	20%	43,26 €
Douille de purge 1'	Laiton	34,41 €	20%	41,29 €	44,73 €	20%	53,68 €
Coude ou té 3/4	Laiton	12,63 €	20%	15,15 €	16,42 €	20%	19,70 €
Coude ou té 1/2	Laiton	9,41 €	20%	11,29 €	12,23 €	20%	14,67 €
Coude ou té + 1'	Laiton	27,76 €	20%	33,32 €	36,09 €	20%	43,31 €
Coude ou té 1'	Laiton	14,96 €	20%	17,95 €	19,45 €	20%	23,34 €
Clapet Cépine 2'	Laiton	65,12 €	20%	78,14 €	84,66 €	20%	101,59 €
Clapet anti-retour 3/4	Laiton	19,64 €	20%	23,56 €	25,53 €	20%	30,63 €
Clapet anti-retour 1'	Laiton	44,35 €	20%	53,22 €	57,66 €	20%	69,19 €
Recherche de fuite/agent/h	Main d'œuvre	60,50 €	20%	72,60 €	78,65 €	20%	94,38 €
Prise en charge technique -1500€	Main d'œuvre	154,00 €	20%	184,80 €	200,20 €	20%	240,24 €
Prise en charge technique +1500€	Main d'œuvre	264,00 €	20%	316,80 €	343,20 €	20%	411,84 €
Main d'œuvre/h	Main d'œuvre	42,35 €	20%	50,82 €	55,06 €	20%	66,07 €
Forfait déplacement camion benne/km	Main d'œuvre	0,99 €	20%	1,19 €	1,29 €	20%	1,54 €
Forfait déplacement camion benne/km	Main d'œuvre	1,20 €	20%	1,44 €	1,56 €	20%	1,87 €
Tuyau pe125	PE	50,82 €	20%	60,98 €	66,07 €	20%	79,28 €
Tuyau pe110	PE	45,47 €	20%	54,57 €	59,12 €	20%	70,94 €
Tuyau pe90	PE	34,85 €	20%	41,82 €	45,30 €	20%	54,36 €
Tuyau pe75	PE	23,23 €	20%	27,88 €	30,20 €	20%	36,24 €
Tuyau pe63	PE	13,07 €	20%	15,68 €	16,99 €	20%	20,39 €
Tuyau pe50	PE	5,52 €	20%	6,63 €	7,18 €	20%	8,61 €
Tuyau pe40	PE	3,15 €	20%	3,78 €	4,09 €	20%	4,91 €
Tuyau pe32	PE	1,80 €	20%	2,16 €	2,35 €	20%	2,81 €
Tuyau pe25	PE	1,21 €	20%	1,45 €	1,57 €	20%	1,89 €
Tuyau pe20	PE	0,91 €	20%	1,10 €	1,19 €	20%	1,42 €
Grillage avertisseur	PE	0,59 €	20%	0,71 €	0,77 €	20%	0,93 €
Gaine 90mm	PE	2,42 €	20%	2,90 €	3,15 €	20%	3,78 €
Électrosoudable té pe40	PE	25,06 €	20%	30,07 €	32,58 €	20%	39,09 €
Électrosoudable té pe32	PE	20,57 €	20%	24,68 €	26,74 €	20%	32,09 €
Électrosoudable té pe25	PE	18,12 €	20%	21,74 €	23,55 €	20%	28,26 €
Électrosoudable té pe20	PE	14,81 €	20%	17,77 €	19,25 €	20%	23,10 €
Électrosoudable reduc pe63/50	PE	26,72 €	20%	32,06 €	34,73 €	20%	41,68 €
Électrosoudable reduc pe50/40	PE	20,93 €	20%	25,12 €	27,21 €	20%	32,66 €
Électrosoudable reduc pe40/32	PE	14,84 €	20%	17,81 €	19,29 €	20%	23,15 €
Électrosoudable reduc pe32/25	PE	9,34 €	20%	11,21 €	12,14 €	20%	14,57 €
Électrosoudable reduc pe25/20	PE	6,62 €	20%	7,95 €	8,61 €	20%	10,33 €
Électrosoudable manchon pe125	PE	36,88 €	20%	44,26 €	47,95 €	20%	57,54 €
Électrosoudable manchon pe110	PE	26,42 €	20%	31,71 €	34,35 €	20%	41,22 €
Électrosoudable manchon pe90	PE	24,24 €	20%	29,09 €	31,52 €	20%	37,82 €
Électrosoudable manchon pe75	PE	18,18 €	20%	21,82 €	23,64 €	20%	28,37 €
Électrosoudable manchon pe63	PE	9,94 €	20%	11,83 €	12,93 €	20%	15,51 €
Électrosoudable manchon pe50	PE	8,84 €	20%	10,61 €	11,50 €	20%	13,80 €
Électrosoudable manchon pe40	PE	7,57 €	20%	9,08 €	9,84 €	20%	11,81 €
Électrosoudable manchon pe32	PE	6,80 €	20%	8,16 €	8,84 €	20%	10,60 €
Électrosoudable manchon pe25	PE	5,57 €	20%	6,68 €	7,24 €	20%	8,88 €
Électrosoudable manchon pe20	PE	4,58 €	20%	5,49 €	5,95 €	20%	7,14 €
Électrosoudable coude pe40	PE	16,06 €	20%	19,27 €	20,88 €	20%	25,05 €
Électrosoudable coude pe32	PE	13,16 €	20%	15,79 €	17,10 €	20%	20,52 €
Électrosoudable coude pe25	PE	12,14 €	20%	14,57 €	15,79 €	20%	18,94 €
Électrosoudable coude pe20	PE	14,33 €	20%	17,20 €	18,63 €	20%	22,36 €
Électrosoudable collet/bride pe125	PE	186,68 €	20%	224,02 €	242,69 €	20%	291,22 €
Électrosoudable collet/bride pe110	PE	155,56 €	20%	186,67 €	202,23 €	20%	242,68 €
Électrosoudable collet/bride pe90	PE	129,64 €	20%	155,56 €	168,53 €	20%	202,23 €
Électrosoudable collet/bride pe75	PE	113,98 €	20%	136,78 €	148,18 €	20%	177,81 €
Électrosoudable collet/bride pe63	PE	83,78 €	20%	100,53 €	108,91 €	20%	130,69 €
Électrosoudable collet/bride pe50	PE	62,22 €	20%	74,66 €	80,88 €	20%	97,06 €
Électrosoudable collet/bride pe40	PE	48,74 €	20%	58,49 €	63,36 €	20%	76,04 €
Tampon fonte 600mm	Regard	286,25 €	20%	343,50 €	372,13 €	20%	446,55 €
Regard compteur isolé tampon fonte	Regard	379,90 €	20%	455,88 €	493,86 €	20%	592,64 €
Regard compteur isolé plastique	Regard	370,06 €	20%	444,07 €	481,08 €	20%	577,30 €
Regard béton 1000x1000 ht30	Regard	139,55 €	20%	167,46 €	181,41 €	20%	217,69 €
Regard béton 800x800 ht30	Regard	113,73 €	20%	136,47 €	147,85 €	20%	177,42 €
Dalle réduction béton 1000x1000	Regard	246,71 €	20%	296,05 €	320,72 €	20%	384,86 €
Dalle réduction béton 800x800	Regard	205,25 €	20%	246,30 €	268,82 €	20%	320,19 €
Tout venant 0/31,5 (t)	Terrassement	16,50 €	20%	19,80 €	21,45 €	20%	25,74 €
Terrassement sans pose de materiaux (0-10ml)	Terrassement	48,40 €	20%	58,08 €	62,92 €	20%	75,50 €
Terrassement sans pose de materiaux (+10ml)	Terrassement	36,30 €	20%	43,56 €	47,19 €	20%	56,63 €
Terrassement m3	Terrassement	42,35 €	20%	50,82 €	55,06 €	20%	66,07 €
Terrassement avec pose de materiaux (0-10ml)	Terrassement	84,70 €	20%	101,64 €	110,11 €	20%	132,13 €
Terrassement avec pose de materiaux (+10ml)	Terrassement	72,60 €	20%	87,12 €	94,38 €	20%	113,26 €
Plus value brise roche/h	Terrassement	84,70 €	20%	101,64 €	110,11 €	20%	132,13 €
Mini pelle/h	Terrassement	54,45 €	20%	65,34 €	70,79 €	20%	84,94 €
Gros tout venant 0/80 (t)	Terrassement	15,95 €	20%	19,14 €	20,74 €	20%	24,88 €
Gravier 4/15 (t)	Terrassement	18,70 €	20%	22,44 €	24,31 €	20%	29,17 €
Enrobé à chaud m2	Terrassement	56,87 €	20%	68,24 €	73,93 €	20%	88,72 €

Echanges/Discussions :

Nicolas PERRIN demande si une prestation d'un abonné du syndicat mais située hors périmètre du syndicat, quel tarif est appliqué ? Christian HERARD dit se renseigner auprès du service technique mais normalement le périmètre géographique serait à prendre en compte.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- Valide le bordereau des prix applicable au 1^{er} décembre 2025 annexé à la présente délibération
- Autorise le Président à émettre des avis des sommes à payer

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

7 – Remboursement de frais POLLUTEC

Le Président informe les membres du conseil syndical qu'il a participé avec ses 3 agents au salon POLLUTEC de LYON et qu'il est nécessaire de lui rembourser les frais avancés pour ce déplacement. Il explique que ce salon permet de rencontrer des fournisseurs et avoir une veille technologique.

L'exposé du Président entendu, les membres du conseil syndical accepte le remboursement des frais à Monsieur HERARD et autorise qu'un mandat de 40,40 € lui soit établi.

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

8 – Protection sociale « santé complémentaire »

La protection sociale santé complémentaire couvre les dépenses non prises en charge par la sécurité sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la participation de l'employeur est obligatoire, pour un montant minimum de 15 € par mois et par agent.

Par délibération n°2025-04-08-14 du 8 avril 2025, le conseil syndical a mandaté le CDG25 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé.

Après consultation, c'est la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) qui a été retenue.

Le syndicat, depuis de nombreuses années finance en totalité les cotisations pour la protection sociale santé complémentaire de ses agents avec la MNT.

Le comité social territorial (CSG) du CDG25 a rendu son avis de principe en date du 09/09/2025 pour passer une convention de participation avec le CDG25 et la MNT pour la période 2026-2031.

Le conseil syndical est invité à délibérer sur le type de protection sociale retenu, la participation financière et le mode d'application.

Modalités d'application envisagées :

- 1/ Renouvellement d'une protection sociale complémentaire santé avec la MNT par le biais d'une convention de participation mutualisées (contrat collectif proposé par le CDG25)
- 2/ Montant de la participation : Minimum 50% du montant de référence fixé par le décret 2022-581, à compter du 1^{er} janvier 2026, soit 15 €.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- Valide le renouvellement de la protection sociale complémentaire santé avec la MNT par le biais d'une convention de participation mutualisées (contrat collectif proposé par le CDG25).
- De fixer le montant de la participation à 100 %.

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

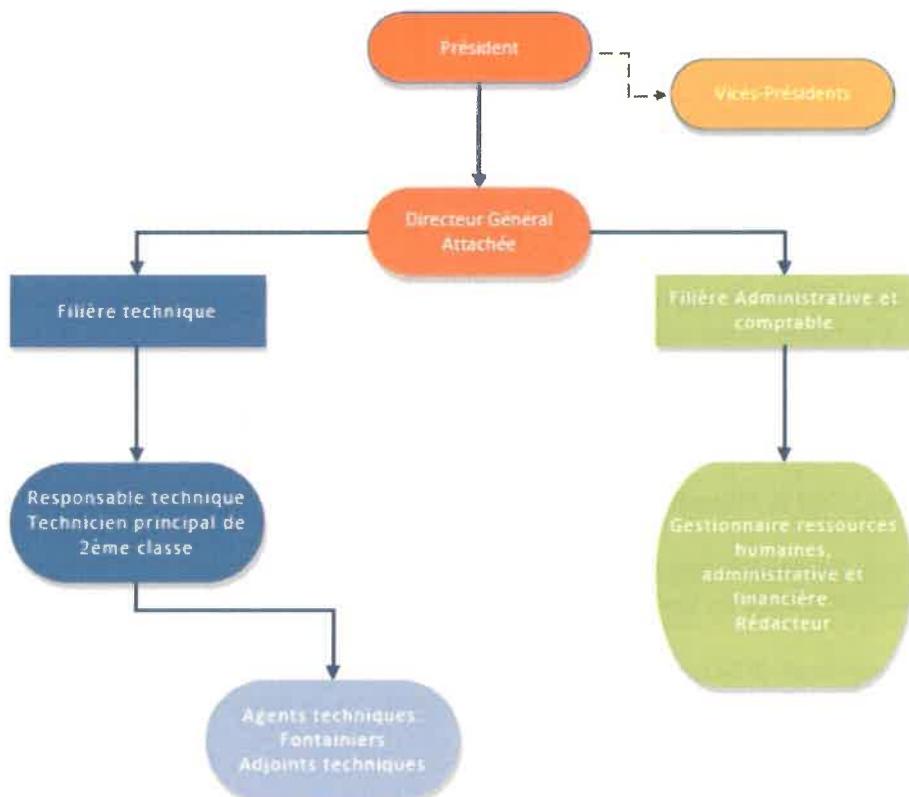
Contre : 0

9 – Validation de l'organigramme du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026

Pour faire suite à la délibération n°2025-09-25-05, un nouvel organigramme a donc été établi au vu de cette réorganisation.



Organigramme Syndicat des eaux de Froidefontaine



Validé en séance du Conseil Syndical du
27 novembre 2025
Applicable au 01/01/2026

Echanges/Discussions :

Stéphane GUILLEMIN demande pourquoi les noms et les vice-présidents n'apparaissent pas sur l'organigramme ? Monsieur le Président répond qu'il a souhaité un organigramme pérenne et non à modifier.

Il a été demandé d'ajouter les Vice-Présidents.

Le conseil syndical à l'unanimité :

- Valide l'organigramme qui s'applique aux services du syndicat à partir du 1^{er} janvier 2026.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

10 – Validation de l'organigramme du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026

La station de pompage est équipée de deux pompes fonctionnant en alternance. Ces équipements, âgés d'environ vingt ans, présentent aujourd'hui une perte de débit due à leur usure. Actuellement, une seule pompe est en service : la seconde présente des vibrations trop importantes. Par mesure de sécurité, il a donc été décidé de ne l'utiliser qu'en cas de nécessité.

Les services étudient actuellement un projet de renouvellement des pompes, incluant une réflexion globale sur l'optimisation de l'installation, les coûts d'investissement et les dépenses énergétiques. Le syndicat a pris contact avec un fournisseur capable de réaliser un audit de la station, en vue de proposer des solutions adaptées pour son renouvellement et/ou son optimisation.

Monsieur le Président sollicite l'accord du conseil syndical pour poursuivre cette démarche.

Echanges/Discussions :

Denis BOITEUX demande si l'analyse vibratoire ne se fait pas en continu. Car cela existe. Christian HERARD lui répond que ce n'est pas le cas.

Hugues HENNEQUIN demande pourquoi demander un audit à un fabricant de pompe ? Monsieur le Président lui répond qu'effectivement nous aurions la possibilité de passer via un bureau d'études mais le coût ne sera pas le même. Un pompiste peut nous apporter des solutions avec une compétence technique.

Stéphane GUILLEMIN demande s'il ne faut pas mieux faire fonctionner les pompes plus longtemps sur la journée mais à « bas régime » afin de limiter la consommation électrique ? Monsieur le Président lui répond que plusieurs paramètres sont à prendre en compte comme la demande d'eau, les infrastructures actuelles du syndicat. L'audit nous le dira. Actuellement, elles sont sur variateurs à débits constants.

Le conseil syndical valide à l'unanimité la poursuite de cette démarche.

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

11 – Appareil pour la réalisation de test de compactage (PANDA) – validation devis

Monsieur le Président informe que le conseil qu'une présentation a été faite au service technique d'un appareil pour la réalisation d'essai de compactage afin de vérifier le compactage des fouilles après travaux. Une proposition de location comprenant le matériel, la solution web, l'assistance pour un montant de 329 €HT/mois pendant 4 ans. A cela, s'ajoute une journée de formation, pour un montant de 1 750 € HT.

Monsieur le Président propose de valider cette offre.

Echanges/Discussions :

Denis BOITEUX demande combien de prestations cela concerne ? Car cela génère des frais de fonctionnement supplémentaires non indispensables selon lui et que ce n'est pas le cœur du métier. Cela représente un coût trop important. Monsieur le Président répond comme quoi il n'est pas d'accord avec lui. Ce matériel permettra de garantir un contrôle qualité sur les travaux de terrassement et protégé le syndicat en cas de litige. L'exemple de la Route du Fontenay à La Grange est cité car il a été contacté un affaissement de la route après des travaux du syndicat.

Le conseil syndical par 9 CONTRE, 4 POUR et 1 ABSTENTION :

- Ne valide pas l'offre pour le matériel de test de compactage.

Votants : 14

Pour : 4

Abstention : 1

Contre : 9

12 – Affaires diverses

❖ Arrivée d'un nouvel agent

Monsieur le Président informe les membres du conseil de l'arrivée de Mathéo GRAIZELY le 13 octobre dernier. Il souligne qu'il y a eu une bonne intégration, c'est un bon élément, qui est curieux.

Pascal BOURDENET tient à dire que c'est un bon élément, travailleur.

❖ Mesure UV – COT : réflexion sur le changement d'appareil

Nous rencontrons depuis un certain temps des difficultés de pilotage de la station de traitement. Le mode de filtration et l'ajout de charbon actif en poudre (pré-traitement) se définit via une mesure d'UV à l'entrée de l'usine. Nous constatons que cette mesure dérive, n'est pas précise et cela génère un fonctionnement en « mode dégradé » de l'usine. Une rencontre avec la société HACH a eu lieu ce mercredi afin de nous présenter un appareil plus précis. Nous attendons la proposition financière du matériel. Deux choix seront proposés : achat ou location.

En parallèle, un rendez-vous a été demandé à GAZ & EAUX et AQUASOURCE.

❖ Travaux réseau d'eau potable – Rue des Fontaines à Surmont

Denis BOITEUX demande à ce qu'une réunion soit faite avec les entreprises des travaux d'aménagement suite aux problèmes de vannes de branchement lors de la remise en état.

Il est confirmé que ce sera fait.

❖ Zone artisanale Belleherbe

Une rencontre est prévue le vendredi 28 novembre avec le maire de Belleherbe afin de nous exposer le projet de zone sur la commune.

❖ COPIL station d'épuration BELLEHERBE

Pour rappel, le SIE de Froidefontaine a une convention avec la commune de Belleherbe concernant la station d'épuration de Belleherbe. Un COPIL aura lieu le 5 décembre qui réunit toutes les parties (CCPSB, commune de Belleherbe, commune de Charmoille, SCAF de Belleherbe et le SIE de Froidefontaine)

❖ Autres points

Christian MAGRIN demande où on en est avec le SIE de la Haute-Loue ? Monsieur le Président répond que nous avons fait un état des versements réalisés depuis le début pour lequel les chiffres ont été validés. Il faut maintenant se mettre d'accord sur la participation des travaux de 2021-2022.

Christian BRAND tient à parler de l'article paru dans l'Est Républicain sur la ZA de Belleherbe, article préjudiciable pour la CCPSB. Il met en cause les capacités de la CCPSB à réaliser le projet. Il tient à dire que le besoin en eau ne sera pas très important.

❖ Note – bilan syndicat

Monsieur le Président souhaite réaliser une note qui sera annexée aux factures d'eau du solde 2025 retraçant les investissements réalisés au syndicat depuis sa création ainsi que les faits marquants. Les élus sont d'accord pour que soit fait.

❖ Vote du budget 2026

Monsieur le Président souhaite que le budget 2026 soit voté avant les élections de mars 2026, afin de laisser le temps au futur conseil syndical de s'installer. Les élus du conseil syndical sont favorables.

❖ Questions diverses

Stéphane GUILLEMIN : Une citerne communale, recensée en défense incendie fuit sur la commune de Chamesey. Est-ce que le syndicat peut intervenir ?

Christian HERARD indique qu'il peut prendre contact avec le service technique.

❖ Prochaines réunions :

Janvier 2026

Début mars 2026 : vote du budget

Fin de séance à 22h55

Fait à Belleherbe, le 27 novembre 2025.

Liste récapitulative des délibérations

N° de délibération	Date de la délibération	Intitulé	Page
2025-11-27-01	27 novembre 2025	Validation du procès-verbal de la précédente réunion	2025-124
2025-11-27-02	27 novembre 2025	Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026	2025-124
2025-11-27-03	27 novembre 2025	Fixation du tarif eau à compter du 1er janvier 2026	2025-126
2025-11-27-04	27 novembre 2025	Fixation du tarif eau 2026 : vente en gros en camion-citerne – communes ou abonnés extérieurs	2025-127
2025-11-27-05	27 novembre 2025	Validation du bordereau des prix	2025-127
2025-11-27-06	27 novembre 2025	Remboursement de frais POLLUTEC	2025-131
2025-11-27-07	27 novembre 2025	Protection Sociale « santé complémentaire »	2025-131
2025-11-27-08	27 novembre 2025	Validation de l'organigramme du syndicat à compter du 1er janvier 2026	2025-132
2025-11-27-09	27 novembre 2025	Station de pompage : réflexion sur une optimisation	2025-133
2025-11-27-10	27 novembre 2025	Appareil pour la réalisation de test de compactage (PANDA) – validation devis	2025-134

Secrétaire de séance
Stéphane GUILLEMIN

Le Président
Christian HERARD